

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2020

## Parcs zoologiques et cirques : le Gouvernement renforce ses mesures de soutien pour assurer les soins et l'alimentation des animaux

Depuis le début de la période de confinement, le Gouvernement est mobilisé pour permettre aux structures telles que les parcs zoologiques, cirques et refuges accueillant de la faune sauvage de pouvoir continuer à nourrir et soigner leurs animaux. Afin de renforcer ce soutien, des crédits supplémentaires seront inscrits dans le budget rectificatif en cours d'examen.

Les mesures de confinement dues à la crise sanitaire du Covid-19 ont eu pour conséquence de fermer les structures de spectacles accueillant du public, dont celles accueillant de la faune sauvage, à savoir une centaine de parcs zoologiques et environ 130 cirques.

Dès le début du confinement, le Gouvernement a pris des dispositions pour anticiper et prévenir les situations potentiellement difficiles :

- Une cellule de veille a été mise en place entre le ministère de la Transition écologique et solidaire, la fédération des parcs zoologiques, l'office français pour la biodiversité et la commission nationale des activités circassiennes pour identifier les situations à risques pour les animaux.
- Un dispositif d'appui local, suivi par le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, par le biais des directions départementales de la protection des populations (DDPP) a été déployé pour :
  - o Accompagner les établissements dans la recherche de nourriture, litière ou de soins.
  - Accompagner les entreprises pour qu'elles bénéficient des aides économiques d'urgence mises en place par le Gouvernement (entreprises et établissements de spectacle).
  - o Accompagner les établissements pour rejoindre leur lieu d'hivernage.

Ce dispositif a permis jusqu'à présent de trouver des solutions locales grâce à la solidarité des acteurs des filières agroalimentaires et de la distribution.

A titre d'exemple, dans la Seine-et-Marne, plusieurs structures, regroupant plus d'une centaine d'animaux, se sont regroupées pour signaler notamment leur manque de fourrage, de paille, de fruits et légumes, et de viande. L'intermédiation de la DDPP a permis aux propriétaires d'animaux de récupérer les invendus des grandes et moyennes surfaces et d'obtenir un accord avec les agriculteurs locaux pour acheter, à prix coûtant, de la pulpe de betterave et du foin.

En complément de cette mobilisation collective et dans un contexte de prolongement de la période de confinement, le Gouvernement a jugé nécessaire de renforcer l'accompagnement des structures accueillant de la faune sauvage.

Ainsi, en plus des dispositifs décrits, en coordination avec Elisabeth Borne et Didier Guillaume, Gérald Darmanin a porté un amendement pour inscrire dans le budget rectificatif voté en première lecture par l'Assemblée nationale vendredi 17 avril un accompagnement financier de 19 millions d'euros des parcs zoologiques, cirques et refuges au titre de l'alimentation et des soins prodigués aux animaux.

- Par ailleurs, les services des DDPP, en lien avec les services de l'Office français pour la biodiversité restent vigilants quant aux situations qui mériteraient un placement des animaux dont l'état se serait dégradé malgré les mesures d'accompagnement mises en place.

Elisabeth Borne, Gérald Darmanin et Didier Guillaume saluent l'engagement de l'ensemble des acteurs mobilisés depuis le début de la période de confinement et assurent de leur vigilance pour permettre l'alimentation et le soin des animaux accueillis dans les parcs zoologiques, cirques et refuges.

## Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Service presse d'Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire :

Tél: 01 40 81 18 07

Mél: presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Service presse de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics

Tél: 01 53 18 45 03

Mél: presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Tél: 01 49 55 59 74

Mél: cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Désinscription ici